DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL



Règlement Seniors F à 8 2023/2024

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Féminines est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement pour la première phase de brassage.

Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat un mail devra être envoyé à l'adresse <u>competitions@gironde.fff.fr</u> avant le début de la seconde phase.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U18F, U19F, U20F et Seniors F
- Les joueuses de catégorie d'âge U17F et U16F remplissant les conditions prévues à l'article 73.2 des R.G. de la F.F.F et dans la limite de 2 U17F et 1 U16F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1ère phase

Quatre poules géographiques de 8 équipes (dont 2 avec un exempt) ont été constituées. Pour cette première phase les rencontres seront des matchs aller simple, soit 7 matchs par équipe.

Poule A

Sallois Ca 1
St Symphorien Sc 1
Uzeste Ec 1
Patronage Bazadais 1
St Sulpice Jeunesse 1
Macariens Bleuets 1
Audenge Es 2
Pays Aurossais Fc 1

Poule B

Cms Haut Médoc 1
Eysinaise Es 2
Chambéry Rc 1
Rive Droite 33 Fc 1
Haillan Foot 33 1
Bordeaux Coqs Rouges 2
Villenave Portugais 1
Targon Soulignac Fc 2

Poule C

Blayais Stade 1
Artiguaise Us 1
Targon Soulignac Fc 1
La Brède Fc 1
Canéjan Es 1
Créonnais Fcc 1
Pessacais Stade Uc 1
Exempt

Poule D

Audenge Es 1
Le Temple Le Porge 1
Cazaux Olympique 3
Arsac Le Pian Médoc 1
Avensan Moulis List 1
Ste Hélène Ca 1
Médoc Atlantique Fcc 1
Exempt

III. Organisation 2ème phase

Niveau 1 : 2 poules de 8 équipes matchs aller/retour soit 14 matchs par équipe.

Les équipes classées de 1^{ère} à 4^{ème} des poules de brassage accèdent en niveau 1

Niveau 2 : 2 poules de 7 équipes soit, 12 matchs par équipe

• Les équipes classées de 5^{ème} à 8^{ème} des poules de brassage constitueront le niveau 2

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

DISTRICT DE LAGIRONDE DE FOOTBALL

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL



Règlement Seniors F à 8 2023/2024

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats Seniors F est fixée le dimanche à 15h00 et 13h00 pour les rencontres en lever de rideau.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.